

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DE CLASSE 1

A V I S

Objet : Permis d'Environnement

Il est porté à la connaissance de la population que le **Collège Communal de Frasnes-lez-Anvaing**, en séance du **14 novembre 2025** a octroyé le **Permis d'Environnement de classe 1** sollicité par **ROSIER SA** pour le **renouvellement du permis d'environnement et de l'ensemble de toutes les autorisations du site – Route de Grandmetz 11a à 7911 MOUSTIER.**

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Par le Collège :
Le Directeur Général, ff,
Art L 1124-19 CDLD,

Q. Ponchaut.



Le Député-Bourgmestre,,

H. Cornillie.